Fiche Technique
Révision 09/08

AGE DE L'EAU 90/200
CHLORE LENT GALETS

Homologation pour l'utilisation en piscines publiques n° 1090

90 % de chlore minimum disponible à dissolution lente (chlore stabilisé).
Mettre directement dans le skimmer.

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les galets de 200 g à action lente maintiennent en permanence le taux de chlore idéal de l'eau de votre piscine.

1 galet de 200 g pour 25 m^3 d'eau pour 7 à 10 jours selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et la fréquentation du bassin.

Vérifier hebdomadairement votre taux de chlore et le maintenir entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm).

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 22, palette de 660
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 10 kg : palette de 60
Seau 25 kg : palette de 27
Guelord 1 T

DESIGNATION COMMERCIALE :	**AGE DE L'EAU GALETS 90/200**
NATURE CHIMIQUE :	Acide trichlorocyanurique - ATCC N°ONU : 2468
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	Produit nocif en cas d'inhalation et d'ingestion. Produit irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et pour la peau humide. Risques pulmonaires et lésions oculaires.
STOCKAGE ET MANIPULATION :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux solides COMBURANTS et NOCIFS. Conserver en emballage d'origine fermé, dans un local ventilé et frais, à l'abri de l'humidité et des sources de chaleur. Manipuler en évitant la formation de poussière. Laver les emballages à l'eau puis traiter l'eau. Eviter le contact avec des acides. Les produits sont conditionnés et livrés dans des emballages répondant aux normes U.N. et à la réglementation CEE RTMD applicable au 1.07.1993.
INDICATIONS PARTICULIERES :	Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél. : 05.61.49.33.33 **Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité**

ISO 9001
EN 9120
EN 9100
BUREAU VERITAS
Certification

FPP

ENGAGEMENT DE PROGRES